



Code de l'unité de formation : (3)	823801 U34Y1	Code du domaine de formation : (4)	804
------------------------------------	--------------	------------------------------------	-----

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 28 périodes

<u>1. Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
- Le diagnostic infirmier	CT	B	8
- Les transmissions ciblées	CT	B	8
- Les plans de soins	CT	B	8
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	4
		Total des périodes	28

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE    -     PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : ..... 19 mai 2002 .....

Signature :

- 
- (1) Biffer la mention inutile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration

# **FORMATION CONTINUEE POUR LES INFIRMIERS(ERES) : LE DIAGNOSTIC INFIRMIER ET LES TRANSMISSIONS CIBLEES – CONVENTION**

Enseignement supérieur type court -paramédical

-Annexe 1-

## **1. Finalités**

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- ◆ de concevoir des systèmes de plans de soins (élaboration, application et évaluation) en intégrant le sens, les buts, les principes, les stratégies d'élaboration et d'exploitation d'outils de diagnostic infirmier et de transmissions ciblées.

# **FORMATION CONTINUEE POUR LES INFIRMIERS(ERES) : LE DIAGNOSTIC INFIRMIER ET LES TRANSMISSIONS CIBLEES – CONVENTION**

Enseignement supérieur type court-paramédical

**-Annexe 2-**

## **2. Capacités préalables requises.**

### 2.1. Capacités

### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Etre porteur d'un titre d'infirmier(ère) gradué(e) ou assimilé(e), accoucheuse, infirmier(ère) breveté(e), hospitalier(ère), assistant(e) en soins hospitaliers ou assimilé(e).

# **FORMATION CONTINUEE POUR LES INFIRMIERS(ERES) : LE DIAGNOSTIC INFIRMIER ET LES TRANSMISSIONS CIBLEES – CONVENTION**

Enseignement supérieur type court -paramédical

**-Annexe 3-**

## **3. Constitution des groupes ou regroupement**

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

# FORMATION CONTINUEE POUR LES INFIRMIERS(ERES) : LE DIAGNOSTIC INFIRMIER ET LES TRANSMISSIONS CIBLEES – CONVENTION

Enseignement supérieur type court -paramédical

-Annexe 4.

## 4. Programme

*Le(s) chargé(s) de cours veillera(ront) à resituer et à transmettre le programme en référence aux valeurs inhérentes au diagnostic infirmier et aux transmissions ciblées - valeurs telles que le respect et la tolérance vis-à-vis du patient, la collaboration et le travail en équipe ; la cohérence et la continuité des soins, la communication et la transparence des informations, ... - afin qu'au terme de la formation, l'étudiant(e) soit capable :*

### 4.1 Le diagnostic infirmier

- ◆ d'énoncer et d'expliquer les différents principes et composantes du diagnostic infirmier et d'en déterminer une axiologie d'intervention clinique et thérapeutique;
- ◆ de déterminer les conditions de faisabilité et les normes de qualité pour la mise en place d'une démarche de diagnostic infirmier dans un contexte particulier ;
- ◆ de mettre en relation les étapes d'observation et de questionnement pour élaborer un diagnostic infirmier ;
- ◆ traduire les données d'observation dans un dossier patient dans une perspective de planification et de programmation des soins et des actions ;
- ◆ de situer le rôle de chaque professionnel de santé dans une perspective de diagnostic infirmier et de projet thérapeutique ;
- ◆ de déterminer des critères d'évaluation qualitative d'un diagnostic infirmier ;

### 4.2 Les transmissions ciblées

- ◆ d'énoncer et d'expliquer les différents principes et composantes des transmissions ciblées ;
- ◆ de situer les liens entre les transmissions ciblées et les autres outils de l'organisation du travail infirmier ;
- ◆ d'envisager différentes modalités d'organisation et de communication de l'information dans la perspective des transmissions ciblées ;

1 0 -04- 2003

## **FORMATION CONTINUEE POUR LES INFIRMIERS(ERES) : LE DIAGNOSTIC INFIRMIER ET LES TRANSMISSIONS CIBLEES – CONVENTION**

- ◆ de comprendre et d'analyser outils diversifiés de transmissions ciblées ;
- ◆ de présenter différentes stratégies d'adaptation des transmissions ciblées selon un contexte de travail déterminé ;
- ◆ de déterminer des critères d'évaluation qualitative de transmissions ciblées ;

### **4.3 Les plans de soins**

- ◆ d'utiliser différentes taxonomies de classifications de diagnostics infirmiers ;
- ◆ d'établir les étapes de réalisation d'un diagramme des activités de soins à appliquer ;
- ◆ de considérer les plans de soins de façon systémique et évolutif ;
- ◆ de mettre en relation les normes de qualité d'un dossier utilisant les transmissions ciblées et les références réglementaires ;
- ◆ d'évaluer de façon argumentée et constructive différents plans de soins ;
- ◆ de situer les plans de soins dans une perspective prévisionnelle des soins et de projets de vie des bénéficiaires.

# **FORMATION CONTINUEE POUR LES INFIRMIERS(ERES) : LE DIAGNOSTIC INFIRMIER ET LES TRANSMISSIONS CIBLEES – CONVENTION**

Enseignement supérieur type court -paramédical

**-Annexe 5-**

## **5. Capacités terminales**

Pour atteindre le seuil de réussite, face à une situation de soins infirmiers déterminée, l'étudiant(e) devra être capable :

- ◆ de concevoir une démarche de diagnostic infirmier incluant des stratégies et des outils de transmissions ciblées ;
- ◆ de déterminer un plan de soins cohérent et argumenté ;
- ◆ d'envisager des stratégies d'utilisation des outils créés selon le contexte de travail présenté ;
- ◆ de proposer des critères d'évaluation de son action.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité d'utiliser de façon intégrée les différents contenus de l'unité de formation ;
- ◆ la qualité des outils et des démarches proposés ainsi que leur adéquation au contexte de travail concerné ;
- ◆ la qualité des critères d'évaluation.

**FORMATION CONTINUEE POUR LES  
INFIRMIERS(ERES) : LE DIAGNOSTIC INFIRMIER  
ET LES TRANSMISSIONS CIBLEES – CONVENTION**

Enseignement supérieur type court -paramédical

-Annexe 6-

**6. Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert sera un(e) infirmier(ère) gradué(e) ayant une attestation de formation continuée en matière de diagnostics infirmiers et de transmissions ciblées et ayant pratiqué ces matières dans un service de soins infirmiers en hôpital ou à domicile.